



Paris, le 7 février 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

« *Dirigeants by Hiscox* »

Le nouveau contrat Responsabilité des Dirigeants lancé par Hiscox France

Hiscox Assurances, filiale française de Hiscox plc, Groupe international d'assurances spécialisées d'origine britannique, lance **un nouveau contrat d'assurance responsabilité des dirigeants**.

Dans le cadre de son activité professionnelle, le dirigeant est exposé **personnellement** à des mises en cause qui peuvent mettre en péril son patrimoine.

La responsabilité civile professionnelle de l'entreprise ne peut couvrir et indemniser le préjudice qu'on lui reproche d'avoir causé.

Hiscox a développé un savoir-faire spécifique destiné à couvrir la **responsabilité personnelle du dirigeant** en cas d'**infractions aux lois et règlements, de violations de statuts ou de fautes de gestion**.

LA PHILOSOPHIE

Des garanties étendues et une gestion sinistre adaptée

Au delà de la **protection financière personnelle** du dirigeant par la prise en charge de ses frais de défense et le paiement d'éventuels dommages & intérêts, **Hiscox intervient** :

- **Avant la procédure** : Hiscox engage des frais de défense sans attendre une mise en cause formelle : frais de représentation.
- **Pendant la procédure** : Hiscox assure la défense du dirigeant et lui offre, ainsi qu'à son entourage, un accompagnement personnalisé : coaching ou soutien psychologique.
- **Après la procédure** : Hiscox paye les éventuels dommages & intérêts. Si la responsabilité du dirigeant n'est pas engagée, Hiscox l'accompagne dans la réhabilitation de son image de dirigeant.

LES CIBLES

Hiscox souscrit toutes les activités, y compris les associations, et n'impose pas d'ancienneté.

Hiscox ne souscrit pas les institutions financières, les sociétés cotées en bourse ainsi que l'exposition en Amérique du Nord.

L'OFFRE

Hiscox offre aux courtiers une **importante capacité** de 15.000.000 € et souscrit un **large spectre** de tailles d'entreprises en fixant un minimum de prime de 600 € TTC.

Hiscox met à la disposition de ses courtiers un **outil de tarification en ligne** qui leur donne la possibilité, dans la plupart des cas, d'obtenir une **cotation immédiate** et un **projet d'assurance** et d'augmenter ainsi leurs chances de concrétisation auprès de leurs clients PME-PMI.

Hiscox a voulu **simplifier la souscription** du contrat ainsi que sa **gestion** et son **renouvellement** (véritable tacite reconduction).

Contacts Presse

Virginie Le Bail – Nicolas Moroz

Tél : 01 53 21 83 44 / 82 88 - Fax : 01 53 20 07 20

E-mail : virginie.lebail@hiscox.com / nicolas.moroz@hiscox.com

LE PRODUIT

« **Dirigeants by Hiscox** » couvre notamment et par défaut :

- La faute non séparable des fonctions de dirigeant (dirigeant de droit ou dirigeant de fait)
- Les frais de représentation avant une mise en cause formelle
- Les frais d'accompagnement psychologique
- Les frais de réhabilitation de l'image du dirigeant
- Les mandats dans les entités extérieures
- Les fautes liées à l'emploi
- Les nouvelles filiales sans obligation de déclaration

Avec ce contrat :

- Les dirigeants sont tiers entre eux,
- Les frais de défense sont réglés au fur et à mesure et non « avancés »
- Les frais de défense en cas de pollution sont rachetés automatiquement

Par ailleurs, en cas d'épuisement des garanties par un autre dirigeant, des frais de défense sont automatiquement reconstitués.

MEMENTO DU DIRIGEANT EN SITUATION SENSIBLE

A la souscription du contrat, le dirigeant se voit remettre un « **Mémento du dirigeant en situation sensible** » destiné à rappeler les bons réflexes à adopter afin d'**anticiper les risques, gérer une mise en cause et, le cas échéant, rétablir une réputation.**

Ce guide résume la philosophie du contrat « **Dirigeants by Hiscox** » : outre la prise en charge des frais de défense et le paiement d'éventuels dommages & intérêts, c'est avant tout l'**accompagnement du dirigeant** afin de **préserver son patrimoine personnel** et lui permettre ainsi d'**exercer sereinement sa profession.**

Notes

Hiscox plc

Hiscox plc est un groupe international d'assurances spécialisées coté sur le London Stock Exchange où sa capitalisation est d'environ 850 millions de Livres. Le Groupe a trois principales composantes – le Syndicat 33 des Lloyd's, l'activité « retail » en Grande-Bretagne et les opérations internationales. Le Syndicat 33 souscrit pour l'essentiel des affaires internationales traitées sur le marché de Londres – en général des risques importants ou complexes qui doivent être partagés entre plusieurs assureurs ou qui requièrent les licences internationales des Lloyd's. L'activité « retail » en Grande-Bretagne offre une large gamme de produits spécialisés destinés aux professionnels ainsi qu'aux particuliers aisés. Cette activité se développe au travers de bureaux régionaux à Birmingham, Bristol, Colchester, Glasgow, Leeds, Londres et Maidenhead. Les opérations internationales se développent au travers de bureaux à Amsterdam, aux Bermudes, à Bruxelles, Dublin, Guernesey, Madrid, Munich, New York et Paris. Les bureaux européens souscrivent pour l'essentiel des contrats d'assurances habitation haut de gamme et certains contrats d'assurances Responsabilité Civile Professionnelle. Le bureau de Guernesey souscrit des contrats kidnapping & rançon et objets d'art. En 2004, le chiffre d'affaires du Groupe Hiscox était de 1.051 millions de Livres. Pour plus d'information, rendez-vous sur le site www.hiscox.fr ou www.hiscox.com.

Contacts Presse

Virginie Le Bail – Nicolas Moroz

Tél : 01 53 21 83 44 / 82 88 - Fax : 01 53 20 07 20

E-mail : virginie.lebail@hiscox.com / nicolas.moroz@hiscox.com